



UNION EUROPEENNE



REGIONE AUTONOMA DELLA SARDEGNA

IEVP CT Bassin Méditerranéen

La stratégie du Programme IEVP/CT Bassin Méditerranéen

ANNA CATTE, Région Autonome Sardaigne - Autorité de Gestion Commune

Marseille, 30-31 Mai 2007

Les Programmes IEVP de coopération transfrontalière

- Le Programme IEVP CTF fait partie des programmes transfrontaliers dans le cadre de **l'Instrument européen de la Politique de Voisinage**. Il est financé par les ressources contenues à la ligne « Relations extérieures » du budget communautaire ainsi que par les fonds FEDER du **volet transfrontalier** de l'objectif de Coopération territoriale européenne.
- Il contribue à financer des activités de **coopération entre les Régions** des États membres et celles des Pays Voisins selon un cadre de règles communes définies par un règlement unique. (n°1638/2006).
- Les nouveaux programmes CTF seront mis en œuvre dans le cadre d'une gestion partagée exercée par des **structures de gestion conjointes**.

Les Programmes IEVP de coopération transfrontalière

LES TERRITOIRES ÉLIGIBLES

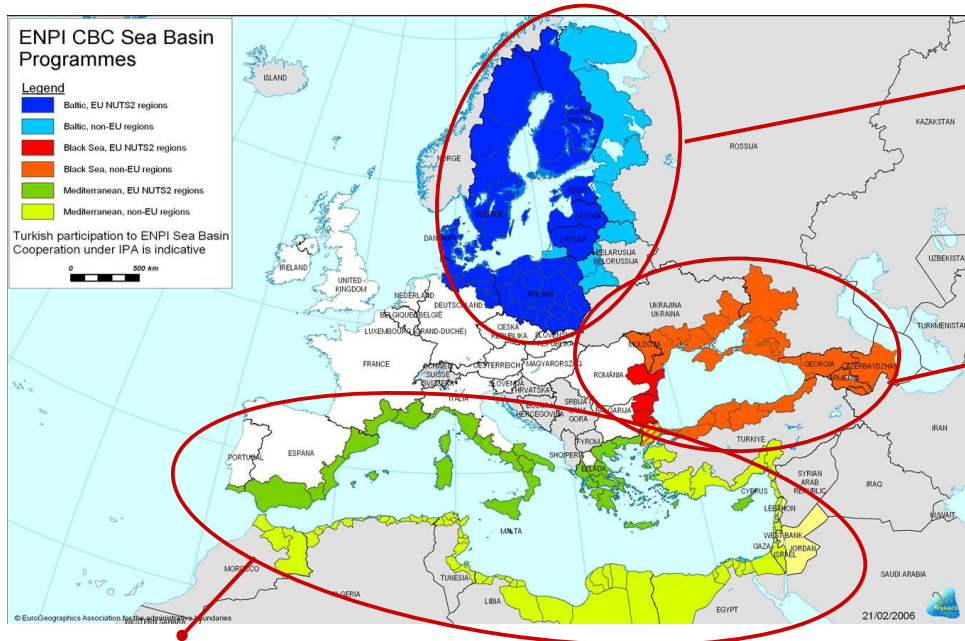
- Sont éligibles au financement ENPI CBC les territoires situés le long de **frontières terrestres ou de bras de mer** d'une importance significative (**NUTS III**) ou ceux donnant sur un bassin maritime commun aux États membres et aux pays partenaires (**NUTS II**)
- Les programmes IEVP de coopération transfrontalière peuvent être soit **bilatéraux/multilatéraux** (ils concernent les **frontières internes communes ou les détroits maritimes**) soit **multilatéraux de bassin** (ils concernent les régions appartenant à un **bassin maritime unique**).

Les Programmes IEVP de coopération transfrontalière

LES OBJECTIFS (indiqués dans le Document de Stratégie)

1. **Promouvoir le développement socio-économique** dans les territoires sur les deux rives des frontières maritimes
2. **Adresser de manière conjointe les défis communs**, en particulier dans les secteurs de la gestion des ressources naturelles, de la lutte contre la pollution, de la santé publique.
3. **Assurer des frontières efficaces et sûres** à travers la circulation légitime des personnes et des marchandises
4. **Promouvoir la coopération *people to people*** au niveau local à travers les échanges dans le secteur social, cultural et éducatif.

Les Programmes IEVP/CT de bassin



Programme de la Mer Baltique

Programme de la Mer Noire

Programme de la Mer Méditerranée



Marseille, 30-31 Mai

IEVP CT Bassin Méditerranéen 5

Le Programme IEVP/CT Bassin Méditerranéen

→ **TERRITOIRES ÉLIGIBLES**

117 régions de 19 états différents

→ **POPULATION**

- DU BASSIN DE LA MÉDITERRANÉE

451 Mil. hab.

- DES TERRITOIRES ÉLIGIBLES

142 Mil. hab.*

→ **STRUCTURE DU PROGRAMME**

4 priorités et 10 mesures

→ **BUDGET**

173.607 millions d'euro + 10% de cofinancement

→ **AUTORITÉ DE GESTION**

Regione Autonoma della Sardegna

*Ce chiffre, indiqué dans le Document de Stratégie, ne comprend pas la population des territoires de la Turquie concernés par le Programme.



Territoires éligibles - 1

- **Algérie:** Tlemcen, Ain Temouchent, Oran, Mostaganem, Chlef, Tipaza, Alger, Boumerdes, Tizi Ouzou, Bejaia, Jijel, Skika, Annaba, El Tarf
- **Autorité palestinienne:** tout le pays
- **Chypre:** tout le pays
- **Egypte:** Marsa Matruh, Al Iskandryah, Al Buhayrah, Kafr ash Shaykh, Ad Daqahliyah, Dumyat, Ash Sharquiyah, Al Isma'iliyah, Bur Sa'id, Shamal Sina'
- **Espagne:** Andalucía, Cataluña, Comunidad Valenciana, Murcia, Islas Baleares, Ceuta, Melilla
- **France:** Corse, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur
- **Grèce:** Anatoliki Makedonia - Thraki, Kentriki Makedonia, Thessalia, Ipeiros, Ionia Nisia, Dytiki Ellada, Sterea Ellada, Peloponnisos, Attiki, Voreio Aigaio, Notio Aigaio, Kriti
- **Israël:** tout le pays
- **Italie:** Basilicata, Calabria, Campania, Lazio, Liguria, Puglia, Sardegna, Sicilia, Toscana

Territoires éligibles - 2

- **Jordanie:** Irbid, Al-Balga, Madaba, Al-Karak, Al- Trafila, Al-Aqaba
- **Liban:** tout le pays
- **Libye:** Nuquat Al Kharms, Al Zawia, Al Aziziyah, Tarabulus, Tarunah, Al Khons, Zeleitin, Misurata, Sawfajin, Surt, Ajdabiya, Banghazi, Al Fatah, Al Jabal Al Akhdar, Damah, Tubruq
- **Malte:** tout le pays
- **Maroc:** Oriental, Taza-Al Hoceima-Taounate, Tanger-Tetouan
- **Portugal:** Algarve
- **Royaume Uni:** Gibraltar
- **Syrie:** Al Ladhiqiyah, Tartus
- **Tunisie:** Madanin, Qabis, Safaqis, Al Mahdiyah, Al Munastir, Susah, Nabal, Bin Arous, Tunis, Al Arianah, Banzart, Bajah, Jendubah
- **Turquie:** Tekirdağ, Balıkesir, Izmir, Aydın, Antalya, Adana, Hatay

Le contexte socio-économique

- **Hétérogénéité** des pays du bassin méditerranéen en terme de caractéristiques géographiques, économiques, culturelles, d'organisation sociale et de structures politiques
- **Écart significatif de revenu** entre les deux rives du Bassin (en 2006, les pays méditerranéens de l'UE ont contribué au 75% de l'ensemble du PIB méditerranéen)
- En 2006, la zone de coopération a enregistré une **tendance à la croissance économique** dans les Pays partenaires méditerranéens d'environ 5%
- Progression remarquable du taux d'**accroissement des flux d'IDE**, en particulier dans les Pays partenaires méditerranéens
- **Position centrale** dans les trafics maritimes mondiaux
- **Patrimoine environnemental et culturel** important mais vulnérable (pressions dues aux tendances démographiques et aux activités économiques y compris le tourisme). Ce patrimoine est un atout important pour le tourisme
- Soutien intense aux **politiques en matière d'innovation** sur les deux rives
- **Interdépendance énergétique** considérable et opportunités d'intensification de l'exploitation des sources d'énergie renouvelable
- **Accroissement rapide des flux migratoires** des pays méditerranéens vers les états membres de l'UE et des phénomènes de migration de transit

Le processus de programmation

- **Démarrage:** septembre 2006 avec la désignation de l' Autorité de Gestion Commune
- **Modalités:** à travers la confrontation au sein de la *Task Force* Conjointe sur la base du travail fait par un *drafting team* coordonné par l'AGC
- **Difficultés:**
 - Hétérogénéité et parfois manque de données statistiques au niveau régional/local
 - Absence de participation au processus de programmation de certains Pays partenaires de la rive sud de la Méditerranée
 - Conjugaison des processus d'intégration euro-méditerranéenne avec les politiques nationales des pays participants

La stratégie du Programme: les principes

Le **Règlement IEVP (art.4)** indique **les principes clés** pour orienter le processus de définition et la mise en œuvre du Programme:

- **Bénéfices communs**
- **Partenariat**
- **Complémentarité**
- **Cofinancement**

Le dialogue entre les pays participants au Programme a permis d'identifier un set de principes qui intègrent ceux prévus par le Règlement IEVP tels que:

- **La co-ownership**
- **Le développement durable**
- **L'égalité des chances, non-discrimination et respect des droits individuels**
- **La dimension territoriale** du processus de développement et la valorisation des potentialités endogènes de la zone de coopération
- Le renforcement du niveau de **compétitivité**
- **L'intégration** (des niveaux territoriaux et transfrontaliers, des compétences, des ressources), la **complémentarité** et la **coordination** avec les autres initiatives nationales et locales.

Au-delà des principes, un élément méthodologique

Éviter la fragmentation et la dispersion des actions du Programme

Les pays participants au Programme ont décidé de concentrer son action autour de secteurs et de domaines d'intervention qui:

- constituent des **défis communs** et le fait d'y intervenir permettra de produire des résultats bénéficiant à l'ensemble de l'espace de coopération;
- nécessitent particulièrement une **mise en oeuvre au niveau local** où le rôle et les compétences des acteurs locaux, publics et privés, trouvent leur application la plus appropriée;
- sont en mesure de **fertiliser les territoires avec des éléments d'innovation** (technologique et/ou organisationnelle);
- sont capables de **mobiliser les compétences d'acteurs** de différentes natures (**publics et privés**) et de niveaux différents (**national et local**);
- se prêtent à **engendrer des effets multiplicateurs** (effet levier) en mobilisant des ressources additionnelles;
- peuvent **apporter une valeur ajoutée à d'autres programmes** et à d'autres initiatives en cours dans le Bassin de la Méditerranée.

Le cadre stratégique

OBJECTIF GENERAL	OBJECTIFS SPECIFIQUES	PRIORITES	REPARTITION DU BUDGET	MESURES
Contribuer à promouvoir le processus de coopération durable et harmonieuse du bassin de la Méditerranée en traitant les enjeux communs et en valorisant ses potentialités endogènes	Développement socio-économique	1. Promotion économique et renforcement des territoires	40%	4.1 Soutien à l'innovation et à la recherche en appui aux processus de développement des territoires de la Méditerranée
				4.2 Renforcement des filières économiques trans-méditerranéennes en mettant en synergie les potentiels des territoires
				4.3 Soutien au développement de stratégies méditerranéennes de développement territorial en intégrant les différentes échelles: locale, métropolitaine, urbaine, rurale et de bassin
	Défis communs	2. Promotion de la durabilité environnementale au niveau du Bassin	30 %	4.4 Prévention et réduction des facteurs de risque pour l'environnement et valorisation du patrimoine naturel commun
				4.5 Diffusion des énergies renouvelables et amélioration de l'efficacité énergétique
	Frontières efficaces et sûres	3. Promotion de l'efficacité et de l'opérabilité des frontières	10%	4.6 Soutien aux flux de personnes entre les territoires comme moyen d'enrichissement culturel, social et économique
				4.7 Amélioration des conditions et des modalités de circulation des biens et des capitaux entre les territoires
	Coopération <i>people to people</i>	4. Promotion du dialogue culturel et de la gouvernance locale	20%	4.1 Appui à la mobilité, aux échanges, à la formation et à la professionnalisation des jeunes
				4.2 Soutien à la créativité artistique dans toutes ses formes pour faciliter le dialogue entre les communautés
				4.3 Amélioration des processus de gouvernance au niveau local

La typologie des projets

- **Projets stratégiques:** concentrent les actions sur des thèmes qui seront choisis par le Comité de Suivi et précisés à travers la formulation de termes de référence; cette typologie de projets devra **contribuer à la réalisation des principes du programme tout en produisant des effets de levier qualitativement et quantitativement mesurables; un projet stratégique** se construit sur une dimension budgétaire significative (entre 3 et 5 millions d'Euros). **50% du budget total** du Programme sera destiné à la réalisation de ces projets.
- **Projets initiés par les acteurs locaux** organisés en partenariats transnationaux: répondant aux appels à proposition lancés dans le cadre du Programme. Ces projets peuvent être: intégrés, symétriques et simples.

La gestion: partagée, transparente et communicative

Présence d'une structure organisationnelle qui assure la transparence et le plus grand partage des choix stratégiques dans la gestion du Programme:

- Comité de Suivi
- Comites de Sélection des Projets
- Autorité de Gestion Commune
- Secrétariat Technique Commun

Équilibre et transparence parmi les fonctions des structures

Diffusion des opportunités offertes par le Programme et présence dans les territoires:

- une **Antenne pour la Méditerranée orientale**.
- une **Antenne pour la Méditerranée occidentale** qui a aussi une fonction de **Liaison Office** pour assurer la coordination entre le Programme IEVP/CT Med et le programme Méditerranée financé par les Fonds structurels.
- un **plan de communication pour faciliter la participation des acteurs locaux à travers l'utilisation des TIC et des langues** Anglais, Français et Arabe.

Contactez-nous

ANNA CATTE

Région Autonome Sardaigne - Autorité de Gestion Commune

E-mail: enpi.med@regione.sardegna.it

Tel: + 39 070 6067504

